



MINISTÈRE DE  
L'ÉDUCATION NATIONALE



# PROTOCOLE SANITAIRE

## RELATIF À LA CRISE COVID-19

**Téléphone :**  
05 59 60 11 61

**Mél :**  
ce.0640044a  
@ac-bordeaux.fr

**Adresse :**  
Avenue Pierre Angot  
64150 MOURENX

03/09/2020



## 1- COOPÉRATION DES PARENTS

Il est demandé aux parents :

- d'expliquer les gestes barrières à leur enfant ;
- de contrôler chaque matin chez leur enfant les symptômes évocateurs : température égale ou supérieure à 38°C, infection respiratoire aiguë avec fièvre ou sensation de fièvre, fatigue inexplicquée, douleurs musculaires inexplicquées, maux de tête inhabituels, diminution ou perte du goût et de l'odorat, diarrhée ;
- de ne pas envoyer leur enfant à la cité scolaire s'il présente un symptôme évocateur ;
- de consulter un médecin en cas de symptôme évocateur ;
- d'informer immédiatement l'établissement si l'élève ou un autre membre du foyer est atteint de la COVID-19, ou encore s'ils ont été identifiés « contact à risque ».

Il leur est demandé de fournir à leur enfant :

- au minimum 2 masques par jour ;
- 2 sacs de congélation pour les masques, identifiés « propre » et « sale » ;
- des mouchoirs jetables ;
- un petit flacon de gel hydroalcoolique pour les demi-pensionnaires et internes ;

## 2- LOCAUX

Conformément au protocole établi par le Conseil Régional :

- Aération des salles de classe trois fois par jour pendant 15 minutes.
- Désinfection deux fois par jour : des tables et chaises, des interrupteurs, des poignées de portes, des robinets et des boutons de chasse d'eau.
- Vérification de l'approvisionnement régulier en savon, en solution hydroalcoolique et en papier absorbant.
- Sacs-poubelles dans les poubelles.
- Matériel de désinfection à côté des équipements informatiques et tout matériel pédagogique collectif.

## 3- INFIRMERIE :

### 3.1- PROCÉDURE DE GESTION D'UN CAS DE CONTACT A RISQUE (ÉLÈVE OU PERSONNEL)

Il s'agit d'une personne ayant eu un contact direct avec une personne positive au test de Covid-19 sans mesure(s) de protection efficace (pas de masque,...)

- L'élève reste à son domicile selon les directives des autorités sanitaires ;
- La famille en informe l'établissement ;
- Si l'élève est testé, la famille informe l'établissement du résultat ;
- En prévention une liste des personnes contacts à risques potentiels est établie dans la mesure du possible ;
- Dans l'attente des résultats, maintien des activités scolaires pour tous les autres élèves en poursuivant avec attention les mesures du protocole sanitaire ;
- A ce stade, il n'y a pas de communication externe.

### **3.2- PROCÉDURE DE GESTION D'UNE PERSONNE PRÉSENTANT DES SYMPTÔMES ÉVOCATEURS DE COVID-19 (ÉLÈVE OU PERSONNEL)**

Il s'agit d'une personne ayant une température égale ou supérieure à 38°C, une infection respiratoire aiguë avec fièvre ou sensation de fièvre, une fatigue inexplicquée, des douleurs musculaires inexplicquées, des maux de tête inhabituels, une diminution ou perte du goût et de l'odorat ou une diarrhée.

L'élève ou le personnel n'est pas dans la cité scolaire :

- L'élève ou le personnel ne doit pas se rendre à l'établissement ;
- L'établissement doit être informé ;
- De la même manière, dès lors qu'un test de dépistage est prescrit à un élève ou à un personnel (même en l'absence de symptômes), celui-ci ne se rend pas à l'établissement et en informe ce dernier.

L'élève ou le personnel est dans la cité scolaire :

- Si signes de gravité : appel au 15
- Si absence de signes de gravité :

- Isolement immédiat de la personne symptomatique en salle « Covid-19 » dans l'attente de la prise en charge médicale ;
- Éviction de la personne symptomatique (y compris pour les élèves en internat) : appel sans délai des parents pour qu'ils viennent chercher l'élève ;
- Signaler aux parents la procédure à suivre : éviter les contacts, consulter le médecin traitant et informer l'établissement du suivi ;
- Désinfection des lieux de vie concernés par les agents puis aération et ventilation renforcée.
- La famille transmet les informations nécessaires au suivi de la situation à l'établissement
- En prévention une liste des personnes contacts à risques potentiels est établie dans la mesure du possible ;
- Dans l'attente des résultats, maintien des activités scolaires pour tous les autres élèves en poursuivant avec attention les mesures du protocole sanitaire ;
- A ce stade, il n'y a pas de communication externe.

### **3.3- PROCÉDURE DE GESTION D'UN CAS COVID AVÉRÉ (ÉLÈVE OU PERSONNEL)**

- Les responsables légaux ou le personnel informe de suite le secrétariat de la Provisoire ;
- L'élève ou le personnel ne doit pas se rendre à la cité scolaire avant le délai défini par son médecin ;
- Identification et gestion des personnes contacts à risque (cf. paragraphe 3.1)

En cas de test positif :

- Information des services académiques (situation et liste des cas contacts) ;
- Information des personnels et des parents des élèves ayant pu entrer en contact avec l'élève malade selon le protocole de l'ARS ;
- Le chef d'établissement met en place des mesures d'évictions. Il s'agit d'une mesure de précaution en attendant la liste finalisée des personnes contacts à risque.
- Le retour en classe est fonction des consignes reçues par les autorités sanitaires (médecin, assurance maladie...)

Le nom du/des cas confirmés n'est jamais divulgué.

#### 4- PROTOCOLE « ÉLÈVE »

##### **Avant le départ pour la cité scolaire :**

- L'élève prend connaissance du protocole sanitaire avec sa famille.
- La famille vérifie l'absence de symptômes et prend la température de l'élève.
- En cas de symptômes ou de température, l'élève reste à la maison.

##### **Arrivée à la cité scolaire :**

- Dès les abords de la cité scolaire, obligation du port du masque.
- Les élèves veillent à ne pas se regrouper ou respecter un cercle élargi. Même chose dans les déplacements.
- Les élèves se désinfectent les mains avec du gel hydroalcoolique en entrant dans les bâtiments puis dans chaque salle.

##### **Masques :**

- Les élèves mettent un masque avant la montée dans le bus. Ils changent de masque le midi (voir service de restauration). Ils doivent donc avoir 2 masques au minimum avec 2 poches plastiques (une pour le masque propre et une pour le masque sale du midi).
- En EPS, au moment de l'activité sportive seulement, l'élève enlève son masque et le place dans la pochette identifiée sale. Il pourra le remettre à la fin de l'activité en respectant les gestes appris par l'infirmière.

##### **Déplacements :**

- Respecter les sens de circulation dans les bâtiments.

##### **Récréations :**

- Respecter des distances sanitaires entre élèves ou adultes.
- Éviter les regroupements.

##### **Restauration :**

- Les élèves passent la porte du self un par un, se désinfectent les mains avec du gel hydroalcoolique ou se lavent les mains ;
- Les élèves choisissent avec les yeux l'entrée et le dessert de leur choix et prennent le premier ramequin devant eux ;
- Le pain est à prendre à l'aide de sa fourchette ;
- A sa table, l'élève retire son masque et le place dans la pochette identifiée « sale » ;
- A la fin du repas, il met un masque propre après s'être lavé les mains (gel hydroalcoolique demandé) ;
- En sortant, les élèves vident leur plateau comme d'habitude puis se désinfectent les mains avec du gel hydroalcoolique avant de sortir.

##### **Internat :**

- Le masque est obligatoire.
- Un bloc sanitaire est attribué pour 15 élèves avec un passage de 3 élèves toutes les 10 minutes.
- Éviter des regroupements dans les chambres.

##### **Vie scolaire, bureaux et secrétariat :**

- Les élèves communiquent avec les personnels à travers un écran de protection en plexiglas.

## 5- PROTOCOLE « PROFESSEUR »

### Hygiène :

- Les professeurs sont équipés de deux masques comme les élèves. S'ils restent à la cité scolaire sur la journée, ils en changent pendant la pause méridienne.
- Du gel hydroalcoolique est disponible dans les salles ainsi qu'à proximité du matériel informatique ou matériel pédagogique collectif.
- Aération des salles : ouvrir les fenêtres entre chaque intercour, récréations et pause méridienne et laisser les portes ouvertes pendant les cours (pas en dehors des cours).

### Horaires :

- Les professeurs sont présents dans les salles dès la 1<sup>ère</sup> sonnerie.

### Déplacements :

- Respecter les sens de circulation dans les bâtiments.

## 6- PROTOCOLE « AESH »

### Hygiène :

- Les Accompagnants d'Élève en Situation de Handicap (AESH) sont équipés de deux masques comme les élèves. S'ils restent à la cité scolaire sur la journée, ils en changent pendant la pause méridienne.
- Du gel hydroalcoolique est disponible dans les salles.

### Gestes barrières :

- Les AESH évaluent pour chaque élève accompagné, avec l'équipe éducative et si nécessaire avec la famille la bonne compréhension et la capacité à respecter les gestes barrières.
- Lors du rappel des gestes barrières et des explications données en classe, les AESH s'assurent de la bonne compréhension de chaque élève accompagné, en reformulant si nécessaire.

### Déplacements :

- Respecter les sens de circulation dans les bâtiments.

## 7- PROTOCOLE « PERSONNELS NON ENSEIGNANTS »

### Hygiène :

- Les autres personnels sont équipés de deux masques comme les élèves. S'ils restent à la cité scolaire sur la journée, ils en changent pendant la pause méridienne.
- Du gel hydroalcoolique est disponible dans les salles et les bureaux.

### Déplacements :

- Respecter les sens de circulation dans les bâtiments.

## 8- PROTOCOLE « CDI »

- Les élèves se désinfectent les mains à l'entrée et à la sortie.
- Les élèves sont admis au CDI, après inscription sur l'ordinateur destiné à cet effet.
- Les livres empruntés sont désinfectés puis placés en quarantaine à leur retour et remis en service après un délai de 3 jours.
- Le CDI est aéré toute la journée ou au moins pendant les récréations et la pause méridienne.
- Une classe ou un groupe peuvent être accueillis au CDI avec un professeur.
- Respect du groupe classe au sein du CDI dans la mesure du possible.

## 9- PROTOCOLE « EDUCATION MUSICALE »

- Les élèves se désinfectent les mains à l'entrée et à la sortie.
- Le port du masque reste obligatoire.

## 10- PROTOCOLE FOYER

### Organisation :

- Les groupes sont limités à 15 élèves avec 1 adulte.

### Hygiène :

- Les élèves se désinfectent les mains avec du gel hydroalcoolique avant et après la manipulation d'un jeu.

## 11- PROTOCOLE « EQUIPEMENT INFORMATIQUE ET MATERIEL PEDAGOGIQUE COLLECTIF »

- Les élèves et les adultes se désinfectent les mains avec la solution hydroalcoolique mise à leur disposition avant et après la séance pour utiliser un matériel pédagogique (informatique, sciences physiques, svt...) qui est collectif.

## 12- PROTOCOLE SORTIE SCOLAIRE

**Ce protocole sanitaire s'applique également en cas d'activité à l'extérieur de l'établissement.**

Texte de référence :

Protocole sanitaire des écoles et établissements scolaires – année scolaire 2020-2021

<https://www.education.gouv.fr/media/71258/download>